

Communauté de Communes "Médoc Estuaire"	05 57 88 08 08
Bibliothèque municipale : Ouvertures : Mardi 16h - 18h Mercredi 10h30 - 12h et 14h30 - 18 h Vendredi 16h - 18h30 - Samedi : 10h - 12h30	05 57 88 86 56
Déchetterie de la C.D.C. route de lesclause Ouvertures : Du Lundi au Samedi de 8h à 12h et 13h30 à 18h - Dimanche : 8h30 à 12h	
Permanence du Service Social : Derniers vendredi du mois de 9h à 12h et de 15h à 18 h	05 56 58 82 23
RAM	05 57 88 86 52
A.L.S.H.	05 57 88 93 95
RPA "Les Sources de Sescas"	05 56 58 81 39
EPHAD "Le Home Médocain"	05 57 88 56 56
La Poste :	05 56 58 82 19

Mairie :

Tél. 05 56 58 82 23
Fax 05 56 58 80 22
Ouverture public : Lundi de 15h à 18h
Mardi à Vendredi de 9h à 12h et de 15h à 18h
Samedi permanence de 9h à 11h



Gendarmerie de Macau :	17
Police Intercommunale :	05 57 88 95 95
Pompiers de Macau :	18
Aide médicale d'urgence :	15
Centre anti-poison :	05 56 96 40 80
Réseau Trans-Gironde :	0974 500 033
Bac " Les 2 Rives " Lamarque :	05 57 42 04 49
SNCF - Gare de Macau :	05 57 88 10 44
Ecole maternelle :	05 57 88 86 51
Ecole élémentaire :	05 57 88 86 50
Collège Panchon :	05 56 58 85 30
E.R.D.F. : www.erdf.fr	
Gaz de Bordeaux : www.gazdebordeaux.fr	
Lyonnaise des eaux : www.lyonnaise-des-eaux.fr	



FLASH

AOÛT 2014

info



SEPTEMBRE 2014 : UNE RENTREE DIFFERENTE ...



La réforme engagée par le gouvernement dans le cadre de la loi d'orientation et de programmation pour la refondation de l'école de la république entraîne une nouvelle organisation du temps scolaire de l'enfant telle que précisée dans le décret n°2013-77 du 24 janvier 2013.

La réussite des enfants à l'école dépend largement des conditions dans lesquelles se déroulent leurs apprentissages. C'est pourquoi la réforme a pour objectif d'assurer un meilleur équilibre des temps de l'enfant en permettant une meilleure continuité entre temps scolaire et périscolaire et en favorisant la mise en place d'activités à caractère sportif, culturel, artistique, scientifique ou citoyen.

Le soutien de la municipalité aux temps libres et aux loisirs des enfants poursuit deux finalités :

- > Contribuer à l'épanouissement des enfants par le développement quantitatif et qualitatif de solutions d'accueil;
- > Répondre aux besoins diversifiés des familles par une meilleure conciliation entre la vie familiale et la vie professionnelle.

Cette réorganisation impacte fortement la vie des enfants, mais également celle de leurs parents, en modifiant le rythme et les contenus éducatifs de la semaine.

Pour développer ces orientations, la municipalité s'appuie sur les accueils de loisirs déclarés auprès des services départementaux de la jeunesse, mais également sur le tissu associatif.

News



LE NICHOR A LIVRES

SON OBJECTIF : > Lire et faire lire, le but essentiel étant de transmettre le plaisir de la lecture
> Renforcer le lien social
> Encourager le partage de livres entre arsacais

SON PRINCIPE est SIMPLE :
Feuilletez, empruntez librement et gratuitement le livre qui vous plaît pour le lire et/ou déposez un ou plusieurs livres de votre choix afin de les partager.

Conçu pour être accessible à tous, le nichoir à livres peut recevoir des ouvrages pour tous les âges.
Un premier « nichoir à livres » va être implanté carrefour de la Boétie avant la fin de l'année.

ETAT CIVIL de janvier à juin 2014 (déclaré en Mairie)

DECES

Mme ROYER Yvonne, Louise, Désirée décédée le 07 janvier 2014 à GABARRET (Landes)
Mr BASTIAN Louis, Victor décédé le 18 janvier 2014 à VILLEURBANNE (Rhône)
Mme CELERIER Hélène décédée le 21 janvier 2014 à ARSAC (Gironde)
Mr ZURCHER Bernard, Dominique décédé le 21 janvier 2014 à BORDEAUX (Gironde)
Mme BRISSET Germaine, Clémence, Arthémis décédée le 30 janvier 2014 à BORDEAUX (Gironde)
Mme THIBAUT Aimée, Yvonne, Marie, Joseph décédée le 9 février 2014 à BORDEAUX (Gironde)
Mme MONTIGNAC Marie-Louise décédée le 19 février 2014 au PIAN-MEDOC (Gironde)
Mme BAUGET Dominique décédée le 13 février 2014 à PESSAC (Gironde)
Mme PETRY Denise, Eugénie décédée le 22 février 2014 à ARSAC (Gironde)
Mr MOISAN Yves, Jean décédé le 28 février 2014 à ARSAC (Gironde)
Mme SPIEWAK Stéphanie décédée le 27 mars 2014 à ARSAC (Gironde)
Mme CARRIE Jacqueline, Paulette décédée le 6 avril 2014 à ARSAC (Gironde)
Mme BOURREAU Ginette décédée le 10 avril 2014 à ARSAC (Gironde)
Mme MARTIN Segonde décédée le 18 avril 2014 à ARSAC (Gironde)
Mme THIRIET Jacqueline, Jeanne, Alberte décédée le 4 mai 2014 à ARSAC (Gironde)
Mr PEPIN Yves, Armand, Paul décédé le 7 mai 2014 à ARSAC (Gironde)
Mr SORE Jacques décédé le 30 avril 2014 à PESSAC (Gironde)
Mme BOUZA Jeannine décédée le 12 mai 2014 à BORDEAUX (Gironde)
Mme MARTIN Marie, Consolation décédée le 25 mai 2014 à ARSAC (Gironde)
Mme VIERGE Yvette, Elisabeth décédée le 17 mai 2014 à BORDEAUX (Gironde)
Mme ELIERS Marcelle, Claudine décédée le 31 mai 2014 à ARSAC (Gironde)
Mr BARRIERES Robert décédé le 10 juin 2014 à ARSAC (Gironde)
Mr JANIEC Edmond décédé le 12 juin 2014 à BORDEAUX (Gironde)
Mme DUFOURG Marie, Anne décédée le 23 juin 2014 à LORMONT (Gironde)
Mme BACQUEY Marie, Raymonde décédée le 2 juillet 2014 à ARSAC (Gironde)
Mme MEYNARD Marcelle, Marguerite décédée le 7 juillet 2014 à ARSAC (Gironde)

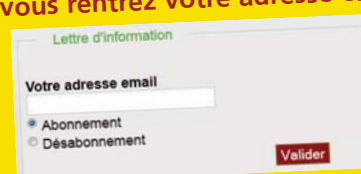
INFOS LEGALES
Directeur de la publication : Gérard DUBO
Comité de Rédaction : Mairie d'Arsac - M. Rouhet
Conception et réalisation : Michel Rouhet - Crédit photos : Canstock - Mairie d'Arsac
Impression : France - Papier certifié PEFC

Inscrivez-vous à la lettre d'information sur le site : www.arsac.fr

Vous cliquez sur lettre d'information

Vous sélectionnez "Abonnement" et vous rentrez votre adresse email

Vous validez, c'est terminé. Vous pourrez suivre maintenant toute l'actualité de votre commune!



Bonjour me revoilà !...

...et si on parlait de la réforme des rythmes scolaires à Arzac



Questions / Réponses

LA RÉFORME DES RYTHMES SCOLAIRES, C'EST QUOI ?

Des journées scolaires plus courtes les mardis et vendredis à Arzac

Les heures d'apprentissage seront désormais réparties sur 4 jours et demi au lieu de 4 auparavant afin d'être mieux adaptées aux rythmes de l'enfant.

Un temps d'accueil périscolaire (TAP) de qualité les mardis et vendredis

La municipalité proposera des initiations Culturelles et Sportives. Elle mobilisera des éducateurs sportifs, ses équipes d'animation et ATSEM ainsi que la bibliothécaire et travaillera en partenariat avec les associations du territoire.

DE NOUVELLES ACTIVITÉS ÉDUCATIVES, MAIS QUOI AU JUSTE ?

Activités ludiques – découverte et initiation sur les TAP longs

Ces nouvelles activités éducatives ont été envisagées en concertation avec le corps enseignant, les représentants de parents d'élèves élus et les associations. Elles sont en lien avec les projets d'école et seront développées autour de 4 thématiques. Ces activités commenceront au cours du mois de septembre et seront évolutives. L'année comprend 5 cycles et chaque cycle dure 6 à 8 semaines (de vacances à vacances). Suivant la formule choisie l'enfant inscrit sur un TAP long devra assister à toutes les séances du cycle.

Des activités riches et variées

L'art et la culture : danse, sculpture, théâtre sous l'encadrement d'intervenants qualifiés issus du monde associatif, afin de développer l'imaginaire, la créativité et l'expression. Le monde autour des livres sera également à l'honneur, activité proposée par notre agent en charge de la bibliothèque.

Le sport : les éducateurs sportifs proposeront des initiations telles que le football, le hand-ball, le tennis, le badminton, le roller, la découverte des arts martiaux.

Pour les plus jeunes, des activités calmes et adaptées à l'âge des enfants seront proposées, babygym et expression corporelle.

Activités diverses : les enseignants de l'Ecole élémentaire proposeront aux enfants une initiation aux nouvelles technologies, un atelier langue anglaise et un atelier jardinage.

Une sensibilisation citoyenne sur les TAP courts

Des activités socio-éducatives permettront à travers des jeux de société, d'activités ludiques d'apprendre à vivre ensemble, et d'aborder de façon pédagogique des valeurs citoyennes telles que le partage, la différence, le respect et l'autonomie.

AVEC LA RÉFORME, QU'EST-CE QUI VA CHANGER ?

Pas de changement le matin, ni le midi, ni le soir à partir de 16h30

Afin de faciliter l'organisation familiale, il n'y aura aucun changement le matin, ni le midi ni le soir à partir de 16h30. L'école commencera à 8h30 et le temps méridien se déroulera de 11h30 à 13h30, comme aujourd'hui. Le matin comme le soir, le service d'Accueil périscolaire (compétence Communauté de Communes) accueillera les enfants de 7h00 à 8h30 et de 16h30 à 18h30, là encore, comme aujourd'hui.

Un temps d'accueil périscolaire du soir supplémentaire (TAP)

Les mardis et vendredis l'école finira désormais à 15h00. Les familles souhaitant bénéficier de ce temps d'accueil périscolaire pourront utiliser ce service, 2 fois 1h30, sur inscription ou récupérer leur(s) enfant(s).

ET LE MERCREDI, COMMENT ÇA SE PASSE ?

L'école le mercredi matin

Comme les autres jours de la semaine, l'école se déroulera de 8h30 à 11h30. Le service d'accueil périscolaire pourra accueillir les enfants de 7h00 à 8h30 comme les autres jours.

L'accueil de loisirs le mercredi après midi

Le service Accueil de Loisirs Sans Hébergement (ALSH) proposera un accueil le mercredi après-midi de 11h30 à 18h30 pour les enfants de maternelle et d'élémentaire. Les enfants inscrits seront pris en charge par le Centre de Loisirs de la CDC.

Un service gratuit de garderie

La commune a choisi de mettre en place une garderie gratuite le mercredi de 11h30 à 12h30 pour faciliter l'organisation des parents qui travaillent.

L'ENCADREMENT DES ENFANTS, QUI S'EN CHARGE ?

Des animateurs et ATSEM diplômés

Tous les accueils de loisirs périscolaires et extrascolaires sont déclarés à la Direction Départementale de la Cohésion Sociale. L'encadrement correspond donc aux exigences des normes en vigueur sur le plan du nombre et des diplômes.

Une intervention qualifiée

Les intervenants tels que les professeurs de danse, les éducateurs sportifs ou les artistes animeront les ateliers.

Un suivi continu

Les équipes permanentes d'animateurs du périscolaire et d'ATSEM présentes assureront une transition douce entre le temps scolaire et périscolaire et permettront aux élèves, notamment de maternelle, d'avoir un repère.

OÙ TROUVER PLUS D'INFORMATIONS ?

L'accueil de la mairie est à votre écoute

Vous pouvez appeler le service municipal des affaires scolaires afin d'obtenir tous les renseignements nécessaires à l'inscription de votre ou de vos enfants.

QUELLES OPTIONS

LE MARDI ET VENDREDI À 15 H ?

1. Je récupère mon enfant
2. Je peux le récupérer entre 15h et 16h30 donc je l'inscris aux TAP courts
3. Je ne peux pas le récupérer, je l'inscris aux TAP longs jusqu'à 16h30

COMMENT ET OÙ S'INSCRIRE ?

Pour la restauration et l'accueil périscolaire matin et soir

L'utilisation de la carte est obligatoire pour l'accès aux services concernés.

Pour les TAP,

une fiche d'inscription sera remise le jour de la rentrée et devra être retournée impérativement avant la fin de la première semaine.

Il ne sera pas possible de s'inscrire à un TAP long en cours de cycle.

COMBIEN ÇA COÛTE ?

L'inscription aux TAP (courts ou longs) engage les familles d'un forfait de 10€ par trimestre.

Manifestations futures

7 Septembre : Modélisme
Course amicale club

13 Septembre : Forum des associations - Salle Panchon

3 Octobre : Exposition de peinture - Mairie

18 Octobre : Foulée des vigneron

25 et 26 Octobre : Tir à l'arc concours en salle - Salle Panchon

Le 14 juillet



Triathlon des Châteaux
29 juin



Les Grands Ducs
Randonnée de nuit
28 juin



24 heures de tennis
28-29 juin



Rétrospective en images

Gala de danse
21 juin

